

LE COMBAT DES MARIÉS ET DES NON-MARIÉS

Chronique du XV^e Siècle (1)

En la cité de Thurin se trouvèrent ensemble plusieurs gentils-hommes, serviteurs ordinaires de la très haulte maison de Savoye, assis à table en ung banquet, en la compagnie de mon très redoubté seigneur Charles de Savoye et de ma très redoubtée Dame, madame la Duchesse. Là estoient pareillement plusieurs jouvencels et escuyers tant mariés que non-mariés. Après maints beaux et joyeux devis, ils entrèrent en propos des nobles Seygneurs et Dames mariés et des non-mariés et ainsi que paroles multiplient toujours, procédèrent en leurs gaillards propos se avant que messyre Symon de Blonay, seigneur de plusieurs belles terres ès pays de Chablays, tant en deçà que par delà le lac, lequel avait déjà fait maintes appertises d'armes aux tournois de la cité de Genève et s'estoit marié par après, dit et voulsit maintenir que les mariés estoient si verts et partant autant à craindre en faits d'armes et aultres choses que ceulx qu'estoient à marié ; et que les Dames mariées estoient aussi vertueuses et dignes de loz et de renom que les Damoiselles à marié ; soi offrant soubtenir à la lance et à l'espée ce qu'il disoit, se nul vouloit dire du contraire.

Si que d'autre costé, pour les Seygneurs Escuyers et Damoiselles à marié se présenta un gentilhomme nommé de Corsant, natif pareillement de Savoye ès pays de Bresse ; soubstenant les non-mariés tellement que leur question vint en la presence de mon dict Seygneur et gentilshommes de son hostel ; dont mon dict Seygneur voyant que telle question ne s'esmeuvoit point pour haine, ne pour vitupère, et qu'ils ne vouloient combattre sinon pour passer temps et pour plaisance, aussi pour tousjours exercer ses armes ; du conseil de ses privés, bien cognoissants que teulles

(1) Bibliothèque du château de Turin.

affaires veulent dire, fut content de leur donner jour à vouloir combattre; c'est à sçavoir en teulles armes, deux courses de lance à fer esmoulu, armés en harnois de guerre sans lice et à l'espée combattre jusqu'au nombre de quinze coups, ung chacun d'eulx ; sous teulle condition que le vaincqu seroit tenu aller crier mercy, là ou le vainqueur lui comanderoit ; c'est à entendre que se le champion soubstenant la querelle des mariés estoit vaincqu, seroit tenu aller crier mercy à Mademoiselle de Savoye et à toutes les aultres Damoiselles à marié de la noble maison, et davantage à une aultre Damoiselle à marié, hors la dicte maison, dedans le pays de mon très redoubté Seygneur, là ou il lui seroit comandé par ce dict vainqueur, lui estant au pays. Ains au contraire se le champion des non-mariés estoit vaincqu, il seroit tenu aller crier mercy à ma très redoubtée Dame de Savoye, ensemble à toutes les aultres Dames mariées de la maison et en oultre à la femme du dict messyre de Blonay, lui estant au pays.

Or, teul appointment estant faict, se trouvèrent les deux champions dessus només au jour assigné que fust le douzième de May, l'an MCCCCXCIV en la place devant le chastel de Thurin montés et armés, assavoir le dict Seygneur de Blonay sus ung roucin grison bien bardé et ses bardes couvertes de damas moitié rouge et l'autre moitié rouge et noir à grandes bandes et dessus l'harnois accoustré de mesme ; et Corsant monté sus ung roucin de poil de pie bien bardé aussy et ses bardes couvertes moitié satin et moitié damas tout gris bordé de velours cramoisi et son accoustrement de mesme avec bourrelet semblable — aux queuls furent presenté lances, desquelles à la première corse s'attaquèrent bien à droit ; c'est assavoir le champion des mariés fut atteint au bord de sa cuirasse, tellement qu'il ployat en derrière et le champion des non-mariés fut atteint un petit soubz la petite pièce et de ce coup leurs lances voullarent en plusieurs pièces. Peuis reprindrent lances nouvelles desquelles coururent pour la seconde fois, dont Messyre de Blonay rompit la sienne bien gaillardement, laquelle rompue rencontra sa partie au choq de teulle sorte que le peytral, sangle, selle et cropière du dict cheval de sa dicte partie rompirent et fust pourté par terre tout estendu et desarmé de plusieurs pièces en fasson que plusieurs cuidoient qu'il fust follé. Mais incontinent fut relevé sur pié et fist bien son devoir de vouloir combattre à l'espée en parachevant les choses dessus dictes.

Et nonobstant que le bon droit vouloit, veu qu'il avoit esté porté par terre qu'il ne remontat plus à cheval sans avoir parfaict son combat, le dict messyre de Blonay, de sa grace plein de noblesse, permit qu'il reprint aultre cheval à son appétit pour parfaire leur entreprinse, comme il fist ; et estant remonté se combattirent aux dictes espées bien gaillard et gentement et perfirent bien leurs coups et davantage et est-il à croire que se mon très redoubté Seygneur n'eust commandé les departir, qu'ils fussent bien plus avant procédé et pour cette fois moyennant le bon et hault vouloir du dict Seygneur de Blonay et à la bonne diligence et vaillance de son corps, l'honneur de l'entreprinse demoura aux Seygneurs et Dames mariés ; nonobstant que le champion des non-mariés fisse bravement son devoir.

Adoncques suivant le droict du combat, Corsant s'estant un petit reposé, s'en fust crier mercy à deux genouils devant ma très redoubtée Dame de Savoye, puis fist de même un genouil en terre à toutes les aultres Dames mariées de son hostel ; finalement estant retourné devers messyre de Blonay, lui demanda en quel lieu estoit pour lors sa noble Dame à celle fin d'aller par devers elle payer sa debte et crier mercy selon son devoir. Lors lui respondit en grande courtoisie : « Loyal et preux champion, trop ne saurois bonnement vous dire ou est pour le present ma Dame et amie, laquelle ay laissée en couche d'enfant par delà les monts, pour venir céans, prés la personne de mon très redoubté Seygneur ; ores est ès Chablays en mon chastel de Saint-Pol-de-Mellerie, ores en mon chastel de Blonay-en-Vaux ».

(La suite au prochain numéro).

BOY SCOUTING

Captain F. de Vere Beauclerk has been kind enough to write the following lines the interest of which will be fully appreciated by the readers of the *Revue Olympique*.

The conception of Boy Scouting was a one man conception. General Baden-Powell had employed boys as scouts and messengers in the famous defence of Mafeking. He knew their usefulness and readiness to obey. He was fond of them, understood their